

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2050

Lyon 3e - Groupe Scolaire Anatole France 26 rue Antoinette - Restructuration et extension restaurant scolaire - Opération n° 03014001 - Lancement des études et des prestations préalables de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00006

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2050 - LYON 3E - GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE 26 RUE ANTOINETTE - RESTRUCTURATION ET EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE - OPERATION N° 03014001 - LANCEMENT DES ETUDES ET DES PRESTATIONS PREALABLES DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-2 - PROGRAMME N° 00006 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Restaurants scolaires – Réhabilitation et transformations en self-service ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n°2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

Il est envisagé de réaliser des travaux de réaménagement du restaurant afin de répondre aux normes d'hygiène, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter le nombre de repas servis en proposant l'installation d'un self accompagné d'une restructuration des locaux techniques et de ceux du personnel. Le programme comprend les travaux suivants :

- l'aménagement d'un réfectoire pour les élémentaires avec mise en place d'un self ;
- l'aménagement d'un réfectoire pour les maternelles ;
- la création d'une laverie, d'un office, d'un bureau économat, de vestiaires et sanitaires pour le personnel, d'un local de rangement et d'entretien.

Pour permettre l'agrandissement du restaurant, une extension de 250 m² environ sera à prévoir.

Les études intégreront également la mise en accessibilité de la totalité des bâtiments, ainsi que la rénovation de la chaufferie.

L'ensemble des études de maîtrise d'œuvre, des prestations préalables de cette opération et des premiers travaux, estimé à 300 000 € TTC, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

L'opération est aujourd'hui estimée à 2 250 000 € TTC (valeur novembre 2015), dont 60 000 € TTC pour le mobilier, hors foncier, hors assurances et hors découverte éventuelle d'amiante.

Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie de concours, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

Le jury sera désigné selon les modalités définies par la réglementation des marchés publics en vigueur.

Conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, les membres élus de la commission d'appel d'offres permanente feront partie du jury. Le jury sera présidé par le Maire ou son représentant. Le président du jury désignera des personnalités qualifiées.

A l'issue de l'appel de candidatures, 4 équipes seront admises à présenter une proposition de niveau avant-projet sommaire (APS).

L'indemnisation réglementaire qui sera versée à chaque concurrent ayant remis une prestation conforme sera de 20 000 € HT maximum. Pour le candidat retenu, cette somme constituera une avance sur son marché.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres permanente feront partie du jury.

2 – Le jury sera présidé par M. le Maire ou son représentant.

3 - Le lancement des études et des prestations préalables de l'opération n° 03014001 «Groupe Scolaire Anatole France - Restructuration et

extension du restaurant scolaire», est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 «Aménagements et mobiliers Restaurants scolaires PEP 2015-2020», programme n° 00006 «Scolaire».

4 – M. le Maire est autorisé à :

- désigner, le cas échéant, les personnalités qualifiées, membres du jury ;
- régler les indemnités des membres du jury (personnalités qualifiées) ;
- régler les indemnités de concours ;
- déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

5 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00006, opération n° 03014001, AP n° 2015-2 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonctions 251 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 50 000 € ;
- 2017 : 80 000 € ;
- 2018 : 80 000 € ;
- 2019 : 70 000 € ;
- 2020 : 20 000 €.

6 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY